

LA TARTINE

Journal d'élèves de l'ENS Lyon — numéro 29 — lundi 16 mai — cette phrase a vingt-huit lettres

Éditorial (short version)

Oui, **LA TARTINE** ne ressemble à rien, aujourd'hui, une page recto-verso, et encore des articles sur la constitution, mais ceux-là devraient enfin s'arrêter d'ici peu... **LA TARTINE** aussi, vu la production d'articles en ce moment.

Mais c'est normal, c'est l'approche de la fin, et bientôt reprendra la rédaction de **LA TARTINE** de la rentrée!

Fichtre, avec cette mise en page pourrie, je n'ai même pas la place de faire mon édito correctement.

teurs amateurs y dévoiler tous leurs talents, et même un peu plus, une ribambelle de seconds rôles, des clins d'œil à l'histoire du cinéma, à Lynch en particulier. Les premières projections test ont déclenché quelques éclats de rire. Une bande-annonce est disponible sur le réseau.

La Tartine : Un dernier mot ?

M. : Merci à tous ceux qui ont participé, et surtout à Phulbert et Bouli (pour leur disponibilité), PY (sans qui rien n'aurait été possible), Hélène et Laurin (regardez le film pour savoir pourquoi), et Aurélien (pour son génie d'acteur). Je n'oublierai jamais.

Chouette !

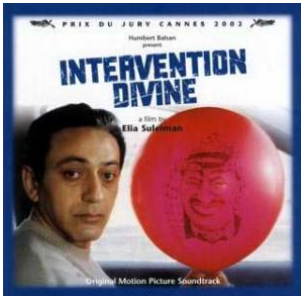
Encore un article sur l'Europe !

Tout d'abord je souhaite remercier ceux qui ont répondu à mon article de **LA TARTINE** n°25. C'était justement pour avoir des réponses que je m'étais exprimé. Je souhaite dans un premier article répondre à l'article de Barbara Petit et Florent Becker que je félicite d'ailleurs pour leur rapidité.

Je ne suis pas d'accord sur l'analyse qui consiste à dire que la partie II ne sert à rien à cause de l'article II-111 qui limite son champ d'application. L'article dit : « Les dispositions de la présente Charte s'adressent aux institutions, organes et organismes de l'Union [...] ». Il me semble (je peux me tromper) qu'elle s'applique, en particulier, aux lois décidées par l'Union.

En particulier, il serait peut-être possible de s'opposer à un projet comme celui de Bolkenstein si on arrive à prouver devant les tribunaux qu'il est en contradiction avec l'un de ces articles (travail forcé [Article II-65], Conditions de travail justes et équitables [Article II-91]). Avec ce texte, c'est toute une nouvelle jurisprudence qui est à construire. Peut-être sera-t-il possible de revenir sur la décision de justice qui a décrété que la santé était une marchandise (et donc un SIEG, pas un SIG)

Ciné-club



Mercredi 18 mai, le ciné-club vous donne rendez-vous pour la projection d'*Intervention Divine* d'Elia Souleiman. 21h15. Je suis fou parce que je t'aime...

Quand d'autres sont fous parce qu'ils se haïssent. *Intervention divine* est une visite dans l'immense hôpital psychiatrique qu'est devenu le théâtre du conflit israélo-palestinien. Entre adversité mesquine et violence ridicule, on cherche

les derniers signes vitaux, s'aimer, lutter, fumer, laver sa voiture et jouer aux ballons. Elia Suleiman moque ce monde dégénéré avec tout l'humour d'un homme au abois, sans un mot. Les scènes sont criblées d'astuces touchantes délicatement rabotées par la violence et la mélancolie dans un traitement à la Amélia Puleiman.

Un film mal accueilli par les autorités belligérantes et primé au festival de Canne 2002 (Prix du jury) aux European Film Awards 2002 (Meilleur film non européen) et qui a reçu le Prix de la critique internationale.

Intervention divine est une leçon d'humour, qui porte sur les visages à la fois des sourires et des pleurs.

La projection du film sera précédée du visionnage du *Pacte*, présenté par son réalisateur Maxime Février.

tion de son existence.

La Tartine : D'où vous est venue l'idée de ce scénario ?

M. : C'est une libre adaptation de *The Girl Next Door*, de Luke Greenfield, mêlée à quelques éléments réels de la vie de l'école. Ce film m'a marqué par ses étonnantes 40 premières minutes. De plus, l'organisation de l'école sur le modèle des campus américains pousse à y adapter un teen movie. *Le Pacte* est une réflexion sur les codes du genre, un hommage à quelques cinéastes de génie, un essai sur le rapport de la fiction et de la réalité, une fable morale.

La Tartine : Que diriez-vous aux indécis qui hésitent à aller voir votre film ?

M. : *Le Pacte* est un film que j'ai voulu divertissant. On y voit des ac-

Interview Exclusive

Le jeune réalisateur de *Le Pacte*, encore sous la chaleur de son premier métrage, a bien voulu répondre à des questions audacieuses.

La Tartine : Mercredi sort dans le cadre du Ciné-Club votre premier film, *Le Pacte*. Quel est le sujet du film ?

M. : Michael Kidman est un élève studieux qui prépare l'agreg de maths, mais qui réalise la vacuité de sa vie de fils modèle. Il contracte alors un pacte avec ses deux amis Eli et Klitz: séduire une fille avant la fin du gala. Par hasard, une splendide fille s'installe sur son palier, dont il va tomber amoureux. Mais elle cache un lourd secret: c'est une ex-actrice de X. C'est pour Michael le début de déboires sentimentaux qui vont le conduire à une nouvelle concep-

sur la base des articles II-61 (dignité humaine), II-62 (droit à la vie), II-63 (droit à l'intégrité de la personne), II-95 (protection de la santé). Ce dernier article me semble particulièrement intéressant : « Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux [...]. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union. ».

Le commentaire sur la déclaration 12 de l'acte final est intéressant. D'accord, ce texte n'implique pas que l'on doive absolument créer des services publics dans les pays où ils n'existent pas. Est-ce surprenant ? Le discours des noniens était de dire que ce texte casse les services publics. C'est faux. En revanche, personne n'a prétendu qu'il allait instaurer l'obligation d'en créer de nouveaux dans les pays où ils n'existent pas. C'est clair. Si ça avait été le cas, de nombreux pays comme l'Angleterre ou la Pologne l'aurait refusé dès le départ.

Il ne faut pas oublier, je le dis encore une fois, que ce texte est un texte de compromis. Nous vivons dans un espace commun et il faut s'accorder avec des gens qui sortent à peine d'un régime autoritaire « communiste ». Ces gens, c'est malheureux mais c'est comme ça, ne veulent pas entendre parler de social. Leurs résultats électoraux le montrent. Ce qu'ils veulent, c'est plus de libéralisme.

Je pense qu'ils ont tort mais ce n'est pas le problème.

Rappelons tout de même que des débats tout-à-fait différents ont lieu à travers l'Europe. En Angleterre, le débat est complètement symétrique. Les noniens anglais qualifient ce texte de trotskiste et lui reprochent d'être beaucoup trop social. En Pologne, on trouve qu'il donne une part trop importante à la laïcité et on craint qu'il n'ouvre la voie à une légalisation de l'avortement.

Je pense que ces exemples montrent le grand écart que l'on est contraint de faire pour trouver un texte qui soit acceptable par tout le monde.

Reprocher au texte le fait qu'il n'oblige pas à créer un système français dans tous les pays européens me semble d'une bonhomie tirant sur la candeur. C'est croire que ce sont toujours les autres qui doivent faire des compromis. C'est croire que tout le monde pense à la française.

Aussi, je préfère en revenir à la première critique du texte : est-ce qu'il va casser ce qui existe en France ? Et là, j'en suis sûr, la réponse est non. J'en suis d'autant plus sûr que nombre d'articles sont déjà présents, tel quel, dans le traité de Nice et qu'il existe encore, malgré tout, des hôpitaux publics, une Education Nationale, une Poste publique, etc.

Pour ce qui est du petit commentaire sur l'avortement, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit récemment dans les médias. Seulement que l'article sur le droit à la vie (II-62) dit : « Toute personne a droit à la vie ». A ma connaissance, un embryon n'est pas considéré juridiquement comme une personne. En France, la loi Veil n'autorise pas l'avortement. Elle l'interdit dans des cas particuliers (après un certain nombre de mois, pratiqué par un non-médecin) et ne dit rien dans le cas général. L'avortement est autorisé en France par simple déficit de législation. Je ne pense pas qu'il soit étonnant que l'avortement ne soit pas explicitement autorisé dans la constitution européenne surtout quand on voit la réaction des polonais ! Là encore, il faut avoir conscience de l'Europe dans laquelle on vit !

J'espère que ceux qui ne sont pas d'accord avec moi vont répondre. Je dis tout de suite que je n'ai, malgré les apparences, pas pris de décision définitive sur la teneur de mon vote le 29 mai. Si j'ai tort, je ne demande qu'à être convaincu.

Julien Salort

Les débiles votent aussi

En l'occurrence, ceux qui n'ont rien compris à la constit'. C'est pas faute d'essayer, j'avais tout l'été avec l'exemplaire de mon grand-père, c'était presque agréable à lire. Je reconnais même que j'étais capable de dire *euh oui peut-être* à tous les articles. Mais voilà, arrivé au milieu, quand on m'a demandé « et alors? », j'ai dû répondre *euh, l'eau est bonne merci*, en m'enfuyant vers ladite eau. Cette constitution était pour moi aussi transparente.

Le premier argument pour le non, c'est donc *elle est illisible, encore plus que d'habitude. Merde, c'est quand même une constitution, pas une loi sur les céréales, quoi.*

Si vous êtes dans un cas comme ça, il est fort probable que n'importe qui, en piochant les bons articles, est ca-

pable de vous faire passer n'importe quoi. Cette constit' ressemble à la bibliothèque infinie de Borgès : dedans, on peut trouver n'importe quel texte. Donc de quoi dire un truc pour, un truc contre. Quand ça n'est pas le même argument, repris par les *oui* et les *non*, qui disent *ah c'est bien ah c'est pas bien*. Il y a des gens capables de dénicher des notions nazies aux ingrédients d'un pot de yaourt, alors à un gros tas de mots comme ça... Typiquement, que dire de l'article de Julien Salort, dans cette même Tartine, compilation d'exégètes ouiistes?¹

Viennent ensuite les arguments contre le oui. Les partisans du oui commencent toujours² par dire « houlà, mais si vous ne votez pas, c'est la honte sur la France/ la fin de l'Europe/ l'arrêt des serveurs de World of Warcraft ». Un argument qui veut faire peur est toujours louche. D'autant plus qu'il est faux — ça se contentera de ralentir le processus en réécrivant une deuxième constit, hopefully plus claire.

Le deuxième argument, c'est « houlà, mais bien sûr qu'on doit faire des consensus, on est 15, pas moyen d'avoir exactement ce qu'on veut ». Celui-là ne porte pas non plus sur le texte, et personne ne m'empêchera de voir comme « oui bon, ce texte est nul, y'a peut-être des points douteux, mais on veut pas en faire un fromage, il suffit de mettre ça sur le compte du fait qu'on est beaucoup, hein? » Pas besoin de commenter. Ah si, sa petite variante « Oui, n'oublions pas qu'il y a des pays qui viennent de sortir d'un pays communiste » vaut le coup d'œil aussi.

Après, et généralement seulement après, viennent les arguments pour tel article, mais, comme sus-dit, les abrutis comme moi sont incapables de les juger. Ignorons-les donc, vu qu'on a les mêmes, contre les mêmes articles (« attends, si je le tourne comme ça... ») chez les *non*.

Si on en reste là, donc, c'est mal parti pour la constitution...

Glau

¹ euh... en fait non, même sans avoir tout compris, je suis assez contre cet article...

² d'accord, presque

Responsables publication :
MrQ & GLau & Fanny
(qmerigot, lbraud, fgarel)
Envoyez vos articles avant vendredi en huit à tartine@ens-lyon.fr.